

Nom du produit : Herbicide Rexade™

Herbicide Rexade™ est une combinaison des produits suivants:

Herbicide Rexade™ A, PCPA: 32520 Herbicide Rexade™ B, PCPA: 32294

Les étiquettes des spécimens sont jointes

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY #2450, 215 - 2ND STREET S.W. CALGARY AB, T2P 1M4 CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse e-mail : solutions@corteva.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24 : 1-888-226-8832 **Contact local en cas d'urgence** : 1-888-226-8832

[™] Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées



Rexade™ A Herbicide

avec l'Actif ARYLEX™

GROUPE 2	4 HERBICIDES	
----------	--------------	--

Pour une suppression en postlevée de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et de blé d'hiver

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPES ACTIFS: halauxifène, présente en tant qu'ester méthylique 5 % 15 %

pyroxsulam

Granulés mouillables

Nº D'HOMOLOGATION 32520 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET: 100 g à vrac

Corteva Agriscience Canada Company 2450, 215 - 2nd Street SW Calgary, Alberta T2P 1M4 1-800-667-3852

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver IMMÉDIATEMENT le concentré de la peau ou des yeux. Après utilisation, se laver les mains et les autres parties exposées de la peau. Ne pas respirer les bruines de pulvérisation. Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-àbouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer. Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide Rexade A est un herbicide sélectif pour la suppression en postlevée de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et de blé d'hiver. L'herbicide Rexade A se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation générale uniforme.

On DOIT appliquer l'herbicide Rexade A tôt en postlevée, aux pousses principales de mauvaises herbes en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la pousse de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide Rexade A en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes; il est alors possible qu'elles ne soient pas supprimées ou réprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

L'herbicide Rexade A freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes seront visibles de 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence vitale des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, après celle-ci, ainsi que sur la couverture de pulvérisation.

MODE D'ACTION

L'herbicide Rexade A est une combinaison d'herbicides du Groupe 2 et du Groupe 4. Les herbicides du Groupe 2 inhibent la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. Les herbicides du Groupe 4 tue les plantes sensibles en détraquant leur croissance normale.

MISES EN GARDE GÉNÉRALES D'UTILISATION

Plantes sensibles

Ne pas appliquer directement l'herbicide Rexade A ou le laisser entrer directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à la dérive. Voir la section « mises en garde environnementales » de cette étiquette.

Rotation des cultures

Les champs peuvent être ensemencés 11 mois suivant l'application avec les cultures suivantes : orge de printemps, blé de printemps, avoine, canola, lin, moutarde brune et jaune, Brassica juncea de qualité canola, pois de grande culture et soya ou les champs peuvent être aménagés en jachère d'été. On peut planter des tournesols et des pommes de terre (à l'exception des pommes de terre de semence) 10 mois après l'application de Rexade A et des lentilles 22 mois après l'application.

Ce produit peut être lessivé. Ne pas irriguer de façon excessive. Ne pas utiliser sur le même site pendant des années successives.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par Corteva Agriscience Canada Company.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Pour éviter la dérive :

- 1. Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
- 2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
- 3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
- 4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
- 5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Instructions de nettoyage du pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

- 1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation devrait être nettoyée à l'eau propre.
- 2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
- 3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
- 4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

MODE D'EMPLOI

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

MÉTHODES D'APPLICATION

(1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer le Rexade A comme traitement généralisé au taux recommandé tel que spécifiquement indiqué dans la section MODE D'EMPLOI de cette étiquette.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse (ASAE S572.1) de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins audessus de la culture ou du sol.

(2) Application aérienne Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur cette étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes de positionnement global électroniques (GPS).

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse (ASAE S572.1) de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). Pour réduire la dérive causée par de turbulents tourbillons de bouts d'aile, **NE PAS** permettre d'espacement de buses le long de la rampe de plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

HERBICIDE REXADE A UTILISÉ SEUL

Cultures homologuées

Blé de printemps, blé dur et blé d'hiver

Directives d'application

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées, appliquer l'herbicide Rexade A à un taux de 100 g/ha dans 50 à 100 L par hectare d'eau pour une application terrestre ou dans un minimum de 30 L par hectare pour une application aérienne. Appliquer un surfactant non-ionique à 0,25% v/v (p. ex. Agral 90). Appliquer au printemps à partir du stade de 2 feuilles au stade de fouet dans le blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver (ne pas appliquer sur le blé ayant moins de 2 feuilles). Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active au stade 1-8 feuilles à moins d'indication contraire. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Rexade A

Mauvaises herbes supprimées

luzerne spontanée (jusqu'à 25 cm de hauteur) dracocéphale d'Amérique (jusqu'au stade du bouton et 15 cm de hauteur) échinochloa pied-de-cog (1 à 5 feuilles) brome du Japon (1 à 6 feuilles) renouée liseron canola spontané† (1 à 6 feuilles) stellaire moyenne (jusqu'à 10 cm) gaillet gratteron^{†††} (1 à 9 verticilles) spargoute des champs (jusqu'au stade de 2 verticilles. <10 cm de hauteur) saponaire des vaches vergette du Canada (jusqu'à 15 cm de hauteur)†††† sagesse-des-chirurgiens (jusqu'à 10 cm) sétaire glauque (1 à 5 feuilles) lin spontané (jusqu'à 15 cm de hauteur)

ortie rovale††† lamier amplexicaule (jusqu'au stade du bouton et 15 cm de hauteur) chénopode blanc††† folle avoine (jusqu'au stade de 4 feuilles, 2 talles) amarante à racine rouge††† petite herbe à poux (jusqu'au stade de 6 feuilles)††† mauve à feuilles rondes (jusqu'au stade de 6 feuilles, <10 cm de haut) renouée (renouée persicaire), 1 à 5 feuilles) bourse-à-pasteur (jusqu'à 30 cm de haut) tabouret des champs (jusqu'à 30 cm de haut) lychnide blanche (suppression tout au long de la saison, jusqu'au stade du bouton, moins de 15 cm de hauteur) érodium cicutaire (jusqu'au stade de 8 feuilles) abutilon (jusqu'au stade de 5 feuilles)

Mauvaises herbes réprimées

brome des toits (2 à 6 feuilles, 4 talles) chardon des champs (jusqu'à 30 cm de haut, pré-bourgeon) pissenlit (semis et rosettes hivernantes de 20 cm ou moins) sétaire verte (1 à 5 feuilles)

kochia à balais ††,††† silène noctiflore (jusqu'à boulonnage et 15 cm de hauteur) soude roulante (jusqu'à 10 cm de haut) laiteron potager (jusqu'au stade de 5 feuilles)

[†]Ne supprime pas le canola spontané tolérant à l'Imidazolinone

††Infestations légères à modérées (jusqu'à 150 plantes/m³; jusqu'à 15 cm de hauteur)

†††Y compris les biotypes résistants au Groupe 2

†††† Y compris les biotypes résistants aux Groupes 2 et 9

Instructions pour le mélange

- 1. Remplir d'eau la moitié du réservoir du pulvérisateur.
- 2. Commencer l'agitation.
- 3. Ajouter la quantité requise d'herbicide Rexade A.
- 4. Mettre dans le réservoir du pulvérisateur suffisamment d'eau pour pulvériser 50 à 100 L de mélange par hectare pour une application terrestre ou 30 L de mélange pour une application aérienne.
- 5. Suivre les directives et les mesures de précaution indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
- 6. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Délais d'attente avant la récolte/le pâturage

- 1. Ne pas couper la culture traitée pour le foin ni y laisser paître les animaux dans les 7 jours suivant l'application.
- 2. Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 50 jours après l'application.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR : L'HERBICIDE REXADE A + L'HERBICIDE REXADE B

Cultures homologuées

blé de printemps, blé d'hiver et blé dur

Directives d'application

Les mélanges en réservoir de l'herbicide Rexade A avec l'herbicide Rexade B permettent de supprimer des mauvaises herbes à feuilles larges additionnelles (voir le tableau ci-dessous). Appliquer lorsque les cultures et les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Suivre toutes les précautions, directives et restrictions indiquées sur les étiquettes de l'herbicide Rexade A et des produits d'association.

Lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

L'UTILISATION D'UN ADJUVANT N'EST PAS REQUIS LORSQUE REXADE A EST MÉLANGÉ EN CUVE AVEC REXADE B (2,4-D ESTER)

Période d'application	Produit d'association	Autres mauvaises herbes supprimées
Blé de printemps, blé dur et blé d'hiver: Appliquer au printemps à partir du	Rexade B 425 mL/ha	Canola spontané Clearfield (1 à 6 feuilles)
stade de 2 feuilles au stade de fouet	Rexade B 530 mL/ha*	Tournesol annuel, bardanette épineuse, bardane, lampourde glouteron, kochia à balais**, moutarde (sauf des chiens et tanaisie verte), plantain, laitue scariole, herbes à poux, soude roulante, mélilot, radis sauvage,

^{*}Jusqu'à 10 cm de hauteur, jusqu'à 50 plantes par m².

Instructions pour le mélange

- 1. Remplir d'eau la moitié du réservoir du pulvérisateur.
- 2. Commencer l'agitation.
- 3. Ajouter la quantité requise d'herbicide Rexade A, continuer l'agitation.
- 4. Ajouter la quantité requise d'herbicide Rexade B, continuer l'agitation.
- 5. Mettre dans le réservoir du pulvérisateur suffisamment d'eau pour pulvériser 50 à 100 L de mélange par hectare pour une application terrestre ou 30 L de mélange pour une application aérienne.
- 6. Suivre les directives et les mesures de précaution indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
- 7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour :

 Un pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture ou le feuillage.

^{**} La suppression peut être réduite dans des conditions fraîches ou sèches et en cas d'infestations fortes de mauvaises herbes.

Il faut établir des zones tampons sans pulvérisation comme indiqué dans le tableau suivant entre le point d'application directe et la lisière sous le vent la plus proche des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et arbustives), les habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les fondrières, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marécages, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides).

Méthode d'application	Culture		Zone tampon sans pulvérisation (mètres) requise pour la protection des :				
			Habitats d	Habitats terrestres			
			< 1 m	> 1 m			
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver		1	1	2		
Aérienne Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver		Voilure fixe	5	1	90		
	printemps, blé dur, blé d'hiver	Voilure tournante	5	1	75		

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) des produits constituant le mélange et appliquer au moyen de la catégorie la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, herbicide Rexade A, herbicide à la fois du groupe 2 et du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Rexade A et à d'autres herbicides des groupes 2 et 4 Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de cette population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Rexade A ou les herbicides du même Groupe 2 et Groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve avec des herbicides d'un groupe différent lorsque cela est permis.
 Pour retarder la résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour de plus amples renseignements ou pour signaler une résistance présumée, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Code de l'étiquette: CN-32520-011-F

Remplace: CN-32520-010-F



Rexade TM B Herbicide

GROUPE 4 HERBICIDE

Pour la suppression sélective de mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : 2,4-D, présent en tant qu'ester de 2-éthylhexyle à 660 g e.a./L Concentré émulsifiable

Nº D'HOMOLOGATION 32294 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



MISE EN GARDE – IRRITE LA PEAU SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET: 8,0 L - vrac

Corteva Agriscience Canada Company 2450, 215 – 2nd Street SW Calgary, Alberta T2P 1M4 1-800-667-3852

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Cause une irritation de la peau. NE PAS mettre en contact avec la peau. Nocif si ingéré. Sensibilisant potentiel de la peau.

Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitations humaines ou les zones d'activité humaine, telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en compte la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Application avec l'équipement terrestre et aérienne ou Application à l'aide d'équipement manuel :

- Au cours du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des souliers. Rincer les gants avant de les enlever.
- Les gants ne sont pas obligatoires au cours de l'application si le préposé à l'application se trouve dans un tracteur fermé ou dans la cabine fermée d'un aéronef.
- Pour l'application aérienne, ne pas se servir de signaleurs humains

Système de transfert

- Pour les contenants de plus de 20L, utiliser un système de transfert fermé qui permet d'éviter les déversements pour transférer le produit concentré de tels contenants dans le réservoir de pulvérisation.
- Les travailleurs doivent aussi se servir d'un système fermé en cas de manipulation de plus de 400 L d'herbicide Rexade B par jour.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et utiliser un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de consommer du tabac ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide s'imprègne dans les vêtements, les enlever immédiatement et les laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements ou les matières absorbantes qui sont imprégnés ou fortement contaminés par le concentré du produit.
- Après avoir utilisé le produit, retirer les vêtements et les laver séparément. Se laver immédiatement et à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les instructions du fabricant pour laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle séparément du linge de la maison.
- Après le travail, retirer les vêtements et prendre une douche avec du savon.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Ce produit peut causer une irritation modérée aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent de la fatique, une faiblesse musculaire ou la nausée. Traiter les symptômes.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les petits mammifères sauvages, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Ce produit causera des dommages aux autres plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les zones où les sols sont perméables (c.-à-d. sols sablonneux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit dans les endroits comportant une pente de modérée à abrupte, un sol compacté, ou de l'argile. Ne pas appliquer s'il y a prévision de forte pluie. On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Observer les zones tampons indiquées à la section ZONES TAMPONS

ENTREPOSAGE

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit éloigné des aliments destinés à la consommation humaine ou animal. Entreposer ce produit loin des fertilisants, des semences, des insecticides, des fongicides et autres herbicides destinés à des cultures sensibles au 2,4-D.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NOTE: L'utilisation d'herbicides peut dépendre des conditions locales. Les autorités agricoles provinciales émettent des recommandations selon ces conditions. S'assurer que l'utilisation de ce produit est conforme à tous les règlements applicables.

Si ce produit est exposé à une température au-dessous de -20 °C, le réchauffer jusqu'à une température d'au moins 5,0° C et bien mélanger avant l'utilisation.

MODE D'EMPLOI – PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

Ce pesticide n'est pas homologué pour la suppression de parasites dans des systèmes aquatiques. NE PAS utiliser pour supprimer des parasites aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Plantes sensibles

Les légumes, fleurs, raisins, arbres fruitiers et autres plantes utiles sont sensibles au 2,4-D, même en quantité négligeable. Faire bien attention de ne pas effectuer de pulvérisation sur ces types de plantes ni de laisser les bruines dériver sur elles au cours de leur période de croissance ou de dormance. À des températures plus élevées, la vaporisation peut endommager les plantes sensibles poussant à proximité. Ce produit peut endommager les pelouses ou les prés s'il est appliqué avant que le gazon ne soit bien pris. De plus, la plupart des légumineuses peuvent être endommagées ou tuées.

Si on utilise un pulvérisateur portatif, ne pas appliquer ce produit directement sur les plantes ornementales ou les jardins ni laisser le brouillard de pulvérisation y dériver.

Ne pas pulvériser les racines d'arbres ou de plantes ornementales.

Lorsqu'on effectue un mélange en réservoir, se référer aux étiquettes des produits d'association et suivre toutes les précautions ainsi que le mode d'emploi.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Observer les zones tampons indiquées à la section ZONES TAMPONS

Application aérienne

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). Pour réduire la dérive causée par de turbulents tourbillons de bouts d'aile, **NE PAS** permettre d'espacement de buses le long de la rampe de plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Ne pas orienter les buses directement contre le vent ni augmenter le volume de pulvérisation en augmentant la pression aux buses. On recommande d'ajouter un agent épaississant ou un agent anti-dérive pour réduire les risques de dérive des bruines. Les applications par aéronef à voilure fixe ou par hélicoptère sur les cultures de champs doivent être au moins de 30 L/ha de mélange pulvérisable total.

Ne pas se servir de signaleurs humains.

Éviter la dérive du brouillard de pulvérisation : N'effectuer les applications que s'il n'existe que peu ou pas de risques de dérive du brouillard de pulvérisation. Les petites quantités de brouillard, pouvant être invisible, peuvent causer des dommages aux cultures sensibles et aux habitats sensibles non visés. Choisir une méthode pour détecter les mouvements de l'air, les conditions du temps ou les inversions de température (air stable); utiliser notamment des ballons ou une colonne de fumée à l'endroit ou près de l'endroit où on pulvérise la solution de pulvérisation ou installer un générateur de fumée sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée s'étend sous forme de couches ou indique un risque potentiel de dérive, ne pas pulvériser. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Les habitats aquatiques sensibles comprennent : (1) Tous les plans d'eau courante (lotique) et stagnante (lénitique), y compris les retenues, les étangs de castors et les tourbières visibles sur la carte du système GPS ; (2) Les plans d'eau courante (lotique) et stagnante (lénitique) qui ne sont pas visibles sur la carte du système GPS mais qui le sont du haut des airs.

Observer les zones tampons indiquées à la section ZONES TAMPONS

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistants aux produits chimiques, des combinaisons par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des lunettes monobloc ou un masque durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

MODE D'EMPLOI – TERRES CULTIVÉES

Application au sol

Appliquer entre 50 et 200 L de solution pulvérisable par hectare, selon le type d'équipement utilisé. Se servir de suffisamment d'eau pour obtenir une distribution uniforme. Effectuer l'application lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Observer le MODE D'EMPLOI – PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES.

Application aérienne (y compris aéronef à voilure fixe et hélicoptère)

Appliquer au moins 30 L de solution pulvérisable par hectare, selon le type d'application utilisé. Le niveau de pression de la rampe doit être de 235 kPa ou moins. Ne pas placer les buses là où la solution pulvérisée pénétrera dans les tourbillons de bouts d'aile. Observer le MODE D'EMPLOI – PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES.

Préparation de la solution de pulvérisation

Verser la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir de pulvérisation, puis ajouter tout en agitant l'herbicide Rexade B, puis enfin le reste de l'eau tout en continuant d'agiter le mélange.

MISE EN GARDE : En préparant des mélanges à base d'huile, ne pas laisser d'eau entrer dans le produit ou le mélange final.

NOTE: Dans l'eau, ce produit forme non pas une solution mais une émulsion qui tend à se séparer si on la laisse reposer. Agiter pour éviter ceci et pour assurer l'uniformité de la solution de pulvérisation.

Traitement localisé

Pour l'application localisée de l'herbicide Rexade B pour traiter des mauvaises herbes comme les chardons avec un pulvérisateur à dos, incorporer 0,17 L de produit à 10 L d'eau. Bien mouiller tout le feuillage.

Contrôle sélectif des mauvaises herbes dans les cultures de petites céréales

Les mauvaises herbes ne sont pas toutes sensibles également à l'herbicide Rexade B et ce ne sont pas tous les types qui peuvent être supprimés des cultures de façon satisfaisante. La quantité d'herbicide Rexade B nécessaire dépendra de la sensibilité et de la tolérance des cultures vis-à-vis la dite quantité. Voir le tableau 1.

Blé

Effectuer le traitement du stade expansé de 3 feuilles (15 cm de haut) jusqu'au début du stade de la feuille paniculaire (phase d'épiage). Pour éviter des dommages aux cultures, ne pas traiter au cours des stades de formation de la gaine et de floraison. Traiter le blé d'hiver au début du printemps, dès que les mauvaises herbes apparaissent et avant que les cultures soient à la phase d'épiage.

Tableau 1: Quantités suggérées d'herbicide Rexade B pour supprimer les mauvaises herbes dans les cultures de céréales (sans contre-ensemencement de légumineuses)

Mauvaises herbes	Stade de la mauvaise herbe État de la température	Taux L/ha	Hectares traités/20L
Mauvaises herbes sensibles comme : moutarde (sauf des chiens et tanaisie verte), sagesse-des-chirurgiens, bardanette épineuse, bardane, lampourde glouteron, prêle des champs*,	Stade jeune (de 2 à 4 feuilles) Croissance rapide	0,51 L	33
tabouret des champs, salsifis majeur, laitue scariole, cranson dravier*, kochia, chénopode blanc, plantain, herbe à poux, centaurée de Russie, soude roulante, bourse-à-pasteur, tournesol annuel, mélilot, vesce, radis sauvage	En bourgeon Temps sec et frais Grave infestation	0,77 L	22

Mauvaises herbes plus difficiles à supprimer comme :	Stade jeune (de 2	0,85 L [†]	20
armoise bisannuelle, oseille, pissenlit, moutarde des	à 4 feuilles)		
chiens, lépidie des champs, galinsoga cilié, herbe à	Croissance rapide		
gomme, liseron des haies, renouée persicaire,	En bourgeon	1,28 L [†]	13
chénopode glauque, amarante à racine rouge, soude	Temps sec ou		
roulante, renouée, laiteron potager, tanaisie vulgaire,	frais		
sarrasin de Tartarie, amarante, laitue bleue*, chardon	Grave infestation		
des champs*, liseron des champs*, euphorbe ésule*,			
laiteron des champs [♦] , renouée liseron ♥			

Suppression des parties épigées seulement.

Délai à respecter avant la récolte/pâturage

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.

ZONES TAMPONS

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants **NE** nécessitent **PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, traitement localisé.

Pour l'application sur des emprises, une zone tampon pour protéger les habitats terrestres sensibles n'est pas requise. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur audessus du couvert). Les applicateurs doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampon indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les arbustes) et des habitats aquatiques sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les cuvettes des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides), estuaires et habitats marins.

Tableau No 4: Les zones tampon sont requises pour la protection des habitats terrestres et aquatiques sensibles.

	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :				
Méthode d'application			Habitat d'eau douce ayant une profondeur de :		Habitats estuariens/marins ayant une profondeur de:		Habitat terrestre
			<1 m	>1 m	<1 m	>1 m	
Pulvérisateur agricole*	Cultures de plein champ (blé)		1	0	1	0	1
Aérienne	Cultures de plein	Aéronef	1	0	1	0	45
	champ (blé)	Hélicoptère	1	0	1	0	40

[▼]La suppression sera plus efficace si on effectue 2 traitements à une semaine d'intervalle à un taux de 0,51 L/ha d'herbicide Rexade B.

[†]Les taux plus élevés peuvent causer des malformations et ralentir la croissance. Ce sera cependant compensé par un rendement relativement supérieur dû à la présence de moins de mauvaises herbes.

*Dans le cas des pulvérisateurs à rampe, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon mentionnée sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'un mélange en réservoir est utilisé, lire les étiquettes des produits d'association et adopter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) de ces produits et appliquer en utilisant les gouttelettes les plus grossières (ASAE) indiquées sur les étiquettes de ces produits d'association.

RECOMMENDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Rexade B est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Rexade B et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Rexade B ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

010421

Code de l'étiquette: CN-32520-003-F

Remplace: CN-32520-002-F